

Témoignage d'une directrice générale des services d'une commune

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde propose aux collectivités du département et à leurs établissements publics de pouvoir recourir à son service de remplacement et renfort afin de pouvoir disposer en tant que de besoin de personnel efficient pour faire face à l'absence momentanée de leurs agents.

Le vivier de ces personnels de remplacement est notamment alimenté par une formation de secrétaire de mairie organisée dans le cadre d'une action partenariale entre le Centre de Gestion, le CNFPT et Pôle Emploi. Cette formation vise à apporter à des demandeurs d'emploi les connaissances de base nécessaires à l'exercice de missions administratives polyvalentes en collectivité.



● Comment avez-vous eu connaissance du service de remplacement et renfort du Centre de Gestion de la Gironde ?

Nous avons découvert le service de remplacement par un courrier du centre de gestion présentant ce nouveau service.

● Pour quelles raisons avez-vous souhaité y adhérer ?

Dans les collectivités comme les nôtres (5000 habitants) nous sommes trop petits pour avoir plusieurs agents par service mais trop grands pour pouvoir se passer d'un de nos agents pendant plusieurs jours. Le service de remplacement propose une flexibilité qui permet un remplacement rapide avec des agents déjà formés.

● Comment avez-vous pu y adhérer ?

Nous avons adhéré par signature

d'une convention-cadre après délibération du conseil municipal.

● Trouvez-vous les profils qui vous ont été proposés adaptés à vos besoins ?

La définition du besoin (sur la plateforme dédiée « Net-remplacement ») est très importante. A chaque fois nous avons eu des profils adaptés au remplacement que nous souhaitions faire.

● Etes-vous satisfaite du traitement de vos demandes de remplacement ou de renfort ?

Oui le service est rapide, les personnes du centre de gestion sont à l'écoute et disponibles.

● Envisagez-vous de continuer à faire appel au service de remplacement et renfort en cas de besoin ?

Oui, pour nous, il s'agit d'une bonne alternative pour nos besoins en remplacement.

● Pensez-vous que la formation de secrétaire de mairie proposée par le Centre de Gestion en partenariat avec le CNFPT et Pôle Emploi correspond aux besoins des employeurs territoriaux et permet aux collectivités de bénéficier de personnel compétent et opérationnel dans le cadre du recours au service de remplacement et renfort ?

Cette formation me semble très bonne. Nous avons accueilli un agent qui a suivi cette formation. La personne est arrivée à un moment où nous avons beaucoup d'agents en arrêt. Il aurait été difficile de prendre le temps de la former. Elle est arrivée avec toutes les connaissances pour être autonome tout de suite.



Témoignage d'une personne ayant suivi la formation de secrétaire de mairie et effectuant des missions dans le cadre du service de remplacement et renfort

● Pour quelles raisons avez-vous souhaité suivre la formation de secrétaire de mairie organisée par le Centre de Gestion en partenariat avec le CNFPT et Pôle Emploi ?

Pour la poursuite d'une activité salariée, après une rupture conventionnelle.

Ma formation juridique m'a semblé être en adéquation avec ce métier où des règles de fonctionnement sont applicables.

● Comment avez-vous candidaté à cette formation ?

C'est ma conseillère Pôle Emploi qui m'a contactée, elle-même pensant que j'étais susceptible d'avoir le profil compte tenu de mes missions intérimaires effectuées. Elle m'a bien prévenue qu'à l'issue de cette formation, des missions de renfort et de remplacement pourraient m'être proposées.

● Cette formation vous paraît-elle complète et adaptée aux missions que vous êtes amenée à effectuer dans le cadre du service de remplacement et renfort ?

La formation de secrétaire de mairie repose sur un socle de connaissances théoriques approfondi associé à des périodes de stage pratique en collectivité. Cela constitue un bagage complet offrant la polyvalence nécessaire

aux différentes missions pouvant être proposées dans le cadre du service de remplacement et renfort du Centre de Gestion.

● Que vous ont apportées les périodes de stage pratique en collectivité effectuées dans le cadre de cette formation ?

Elles m'ont permis de pouvoir bénéficier de périodes d'observation indispensables préalablement à l'exercice des fonctions qui m'ont été confiées.

Elles m'ont permis également de recenser un certain nombre de questionnements que j'ai pu aborder lors de la partie théorique.

Suite à ma demande, j'ai pu aller passer une journée d'observation dans une autre collectivité où était une stagiaire du groupe. J'ai ainsi pu découvrir des modes de fonctionnement différents, ce qui était très intéressant.

Par ailleurs, les échanges au sein du groupe de stagiaires se sont révélés particulièrement riches en termes de partage d'expérience.

● Comment avez-vous intégré le vivier du service de remplacement et renfort ?

Au terme de mon stage, la collectivité qui m'accueillait a exprimé un besoin de renfort auprès du service de remplacement et renfort. Celui-ci m'a alors proposé la mission correspondante.



● Quels sont pour vous les avantages à pouvoir exercer des missions dans le cadre du service de remplacement et renfort ?

Pouvoir développer mes compétences et acquérir une expérience professionnelle variée.

Développer mes capacités d'adaptation.

Etre intégrée dans un réseau professionnel.

● Quelles sont vos perspectives, à terme, d'évolution professionnelle ?

Poursuivre ma contribution dans le cadre du service public en exerçant des fonctions au sein du secteur public local. Dans cette perspective, continuer à acquérir de nouvelles compétences notamment par le biais d'actions de formation complémentaires.

Contact :

Promotion et Observation de l'emploi territorial, recrutement : Tél. 05 56 11 94 34 / Courriel : emploi@cdg33.fr

Remplacement et renfort : Tél. 05 56 11 16 52 / Courriel : remplacement@cdg33.fr